

Espace *Pierre Cannat*

dédié à la mémoire pénitentiaire



Le monde pénitentiaire
VOYAGE DANS LE TEMPS





Pierre Cannat

(1903-1998)

Magistrat, il est l'auteur d'une thèse de doctorat de droit dans les années **1930** sur les problèmes posés par la relégation des délinquants récidivistes. Pendant la guerre, il se fait visiteur des prisons de l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, notamment à Fresnes. Proche de Paul Amor, à la Libération, il participe comme sous-directeur de l'administration pénitentiaire à la réforme pénitentiaire et devient ensuite animateur du centre d'études pénitentiaires aux prisons de Fresnes créé en juin **1946**. Il est ensuite nommé contrôleur général des prisons, puis sous-directeur de l'administration pénitentiaire jusqu'en 1956. Nommé premier président de la cour d'appel de Monaco en **1956**, puis conseiller d'État en **1957**, il a également été chargé d'enseignement en droit. Expert désigné par l'UNESCO, pour les questions intéressant la jeunesse, il a été longtemps chargé du secrétariat général de l'association mondiale des amis de l'enfance (AMADE).

*Les photographies utilisées pour illustrer les 5 thématiques sont extraites du « book photos » édité en 2014, regroupant le travail de tous les lauréats (personnels pénitentiaires) des concours photos « **Une école à votre image** ». Autour de ces photos du présent gravitent les objets et illustrations du passé.*

Dans un espace spécialement aménagé au 2^{ème} étage de l'Énap, le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines vous invite à parcourir l'histoire pénitentiaire autour de six thématiques (personnels, vie en détention, travail en détention, sécurité, architecture et anthropométrie). Ce parcours est illustré par une sélection de documents et d'objets remarquables datant du 19^{ème} siècle à nos jours.



La collection provient du Musée national des prisons à Fontainebleau qui a fermé ses portes en juillet 2013. Les objets ont été collectés dans les établissements métropolitains et d'outre-mer dès la fin du 19^e siècle jusque dans les années 1990 par des personnels pénitentiaires et des spécialistes soucieux de préserver un patrimoine pénitentiaire varié, témoignage de l'évolution du système pénitentiaire et des conditions de détention depuis la Révolution française.



Uniformes masculin (modèle 1966) et féminin (modèle 1984). Proposé par le service de la régie industrielle, l'uniforme du surveillant, taillé dans un tissu plus léger et souple que le précédent, s'inspire de celui du gardien de la paix de l'époque. Première tenue spécialement créée pour le personnel féminin, l'uniforme de 1984 a été dessiné par les couturiers Balmain et Courrèges. Les surveillantes ont cependant souvent préféré porter la blouse blanche jusque dans les années 2000 (en dehors des détentions hommes).



Vareuse dolman (1892-1938). Comme le précédent (1877), ce modèle généralisé à tous les établissements et qui ne subira que peu de modification jusqu'en 1938 est l'un des symboles de l'affirmation d'un esprit de corps voulue par l'administration sous la 3^{ème} République. Avec ce modèle, celle-ci a souhaité réaffirmer l'esprit militaire de la fonction tout en cherchant à rehausser l'autorité et le prestige de ses agents auprès du public.

Les personnels



Photographie de la 124^{ème} promotion de surveillants, École d'administration pénitentiaire à Fleury-Mérogis (Plessis-le-Comte), 1990



Maquette de la maison d'arrêt de Chartres.

Ancien couvent des Carmélites du 17^{ème} siècle, la prison a été aménagée dans les anciens locaux à la Révolution. C'est un établissement départemental de type en commun qui n'a subi que peu de modifications : seuls des bâtiments construits dans le jardin du couvent pour accueillir environ 150 détenus, un chemin de ronde, un parking, des nouvelles entrées ont été créés durant son existence (fermée en 2014).

Le travail en détention

1945-2014

le temps des programmes

Au 20^{ème} siècle, les caractères de l'architecture carcérale moderne demeurent pratiquement les mêmes qu'au 19^{ème} siècle. Selon l'architecte Christian Demonchy, qui dresse un véritable « portrait-robot » de la prison pénale*, essentiellement départementale (maison d'arrêt), on retrouve en effet :

- Un bâtiment unique, plus ou moins tentaculaire, qui compose la zone où les détenus peuvent avoir accès et où toutes les liaisons sont intérieures,
- Un espace fonctionnel destiné aux détenus : cellule, ateliers, salle de classe, cour de promenade, conçus comme autant de petites prisons dans la prison,
- Un réseau de circulations qui relie entre elles toutes ces micro-prisons et où travaille le personnel de surveillance. Les détenus ne font qu'y passer pour aller d'un endroit à l'autre, sous le contrôle des surveillants.

Une nouvelle génération d'établissements pénitentiaires mettant l'accent sur la réinsertion du détenu a vu le jour à la suite de la Loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002. Ce texte impose la construction de 13 200 places de détention. Une douzaine d'établissements pénitentiaires de même taille verront ainsi le jour.

* Christian Demonchy, « Généalogie de la prison »



CP de Mont-de-Marsan (2008)

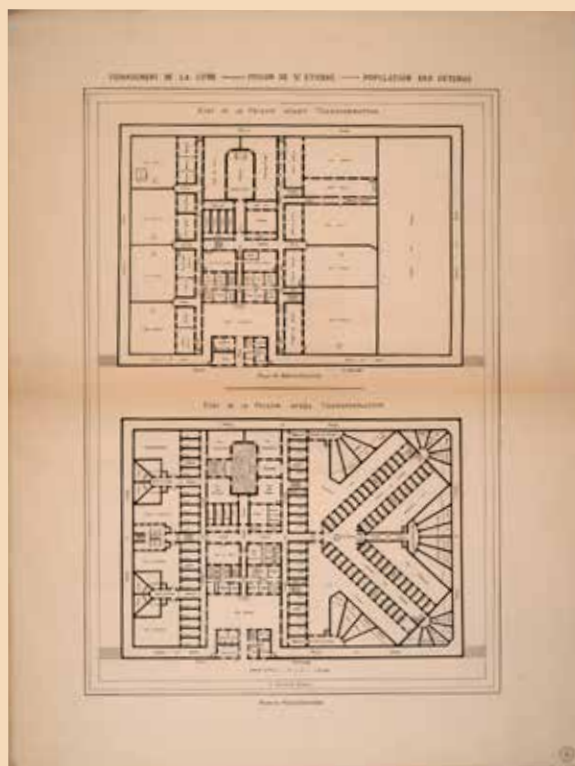
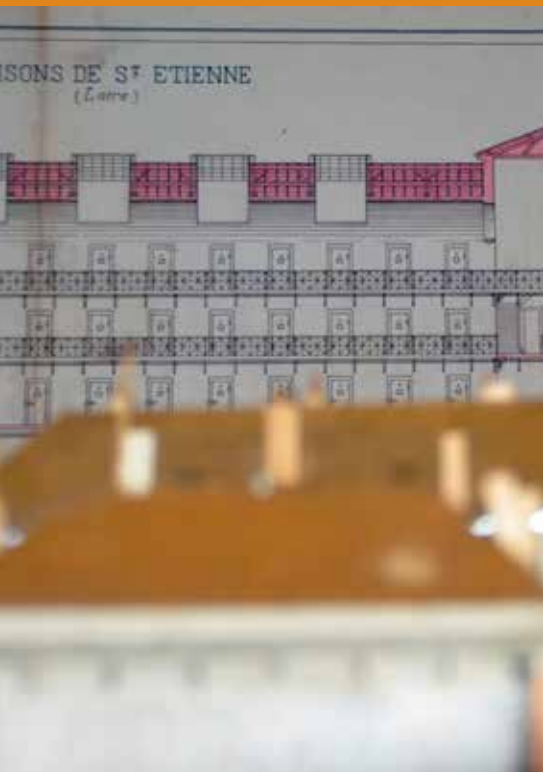


Maison d'arrêt de Nancy-Maxéville (2009)



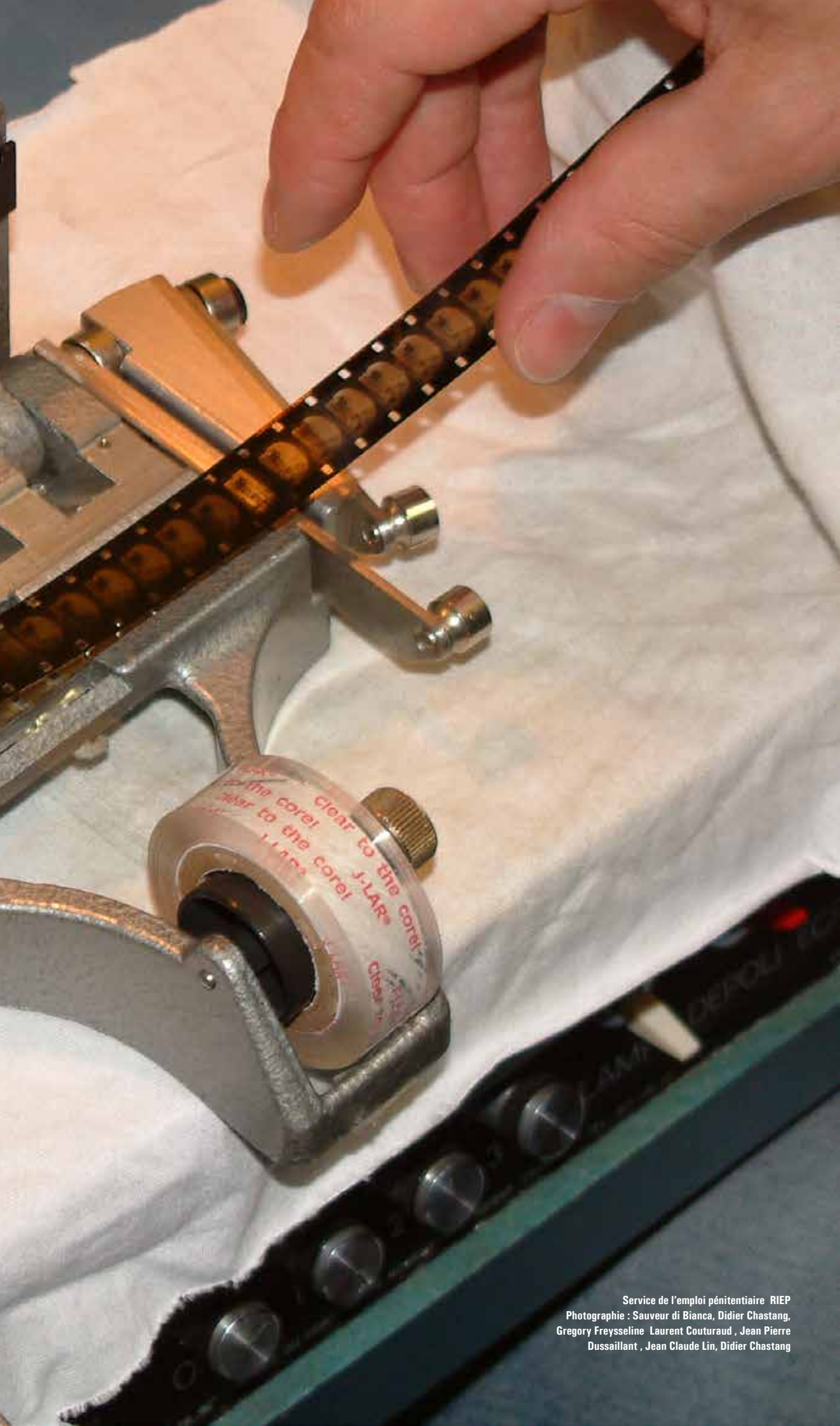
CD de Joux-la-Ville (1990)

L'architecture



Plan de maison d'arrêt de Saint-Etienne, vers 1880.

Prison départementale typique de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Construite en 1860, la maison d'arrêt fut transformée en prison cellulaire suite à la loi de 1875 prescrivant l'emprisonnement cellulaire dans les prisons départementales. Elle fut détruite en 1968.



Service de l'emploi pénitentiaire RIEP
Photographie : Sauveur di Bianca, Didier Chastang,
Gregory Freysseline Laurent Couturaud , Jean Pierre
Dussailant , Jean Claude Lin, Didier Chastang

La travail en détention



Machine à tresser Maison centrale de Nîmes, vers 1890

Cette machine à tresser la corde utilisée notamment pour la fabrication de semelles d'espadrilles a été en service à la maison centrale de Nîmes pendant 80 ans. A l'origine, le travail des condamnés est une sanction avec une fonction expiatoire. Jusqu'en 1927, il se fait dans des ateliers qui sont de véritables usines confiées à des entrepreneurs privés chargés de l'entretien des détenus qui reçoivent une part dans leur pécule. Après 1945, la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) est chargée de vendre les produits fabriqués par les détenus en développant leurs emplois. L'obligation du travail pénal est supprimée en 1987.



Robe de droguet pour détenue, vers 1930. La robe de droguet (étoffe de laine de bas prix selon le Littré) fait partie du costume pénal porté par les détenues en hiver. Depuis la Révolution et jusqu'en 1983, le détenu condamné devait utiliser pendant toute la durée de son incarcération le costume fourni par l'Administration pénitentiaire (Art. 348 du Code de procédure pénale). Au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, imposée en premier lieu pour des raisons d'hygiène (éviter parasites et maladies véhiculées par les vêtements personnels), la tenue pénale vise également à distinguer le condamné qui s'est retranché du corps social par son délit. Elle contribue ainsi au châtiment, gommant la personnalité du détenu et le conduisant à la docilité. L'usage du costume pénal avait également pour fonction de prévenir les projets d'évasion en rendant le candidat repérable grâce à sa tenue.



Tenue pénale ou droguet, fin du 20^{ème} siècle. Dans les années qui précèdent la suppression de la tenue pénale (1983), le regard sur le costume pénal change : il est considéré comme un élément négatif sur la santé morale du détenu et un moyen de stigmatisation humiliant. Un assouplissement du port du costume pénal a alors lieu : des dispenses apparaissent pour les condamnés aux très courtes peines, les mineurs, les prisonniers politiques. En 1975, dans certains établissements, les condamnés ne sont plus astreints à ce port dans leurs cellules. La même année, le droguet qui reste obligatoire devient un « vêtement fourni par l'administration », le costume gris seul en général.

La vie en détention



Bat-flanc

Scellé au mur d'un côté, il servait de planche de lit au détenu dans les cellules individuelles de la fin du 19^{ème} siècle. Dissimulées aux yeux des gardiens sous la literie, les inscriptions gravées dans le bois par les occupants de la cellule révèlent leur volonté de laisser une trace de leur passage par un nom, une date ou une figure qui rappelle la pratique du tatouage, très répandue aussi parmi les détenus pour se singulariser.



Crachoir

Présentée jusqu'en 1945 comme le « fléau véritable des prisons », la « grande pourvoyeuse de mort des établissements de longues peines », la tuberculose est restée jusqu'à la seconde guerre mondiale, la première cause de décès dans les prisons françaises. Limiter la contagion (installation de crachoirs hygiéniques, désinfection régulière des locaux, ventilation...) et renforcer l'organisme des personnes prédisposées restent souvent les seuls moyens de prévention.



Saint Léonard de Noblat

Selon sa biographie qui a été écrite au 11^{ème} siècle, Léonard fut converti au christianisme par saint Rémi, en 496, en même temps que Clovis. Léonard demanda à Clovis de lui octroyer personnellement le droit de visiter et éventuellement de libérer les prisonniers qu'il jugerait dignes de l'être et, ceci, à tout moment. C'est ainsi que Léonard libéra un grand nombre de prisonniers et en devint leur saint patron. Les prisonniers qui l'invoquaient du fond de leurs geôles voyaient leurs chaînes se briser devant leurs yeux. Ils le rejoignaient alors, apportant les fers rompus, et les lui offraient en hommage. Beaucoup restaient alors avec lui, travaillant dans les bois et les champs, retrouvant une vie honnête. (Wikipedia)



Contrôleur de ronde ou chronomètre de la Société Godineau, fin du 19^{ème} siècle. Appareil de contrôle des rondes de nuit effectuées par les gardiens de prisons. A l'intérieur de l'appareil, se trouve un mécanisme d'horlogerie qui fait tourner un disque circulaire en papier sur lequel sont inscrites les heures de passage à des boîtes en fonte spéciales dans lesquelles le gardien introduit l'appareil en le pressant vers le fond afin qu'une lettre poinçon s'imprime sur le papier. A chaque poste, même manœuvre, jusqu'à ce qu'un mot entier convenu soit imprimé, permettant au gradé de vérifier si la ronde a eu lieu dans l'ordre voulu.

La sécurité



Sabre briquet, 19^{ème} siècle. Durant la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle, le sabre briquet fait partie de l'armement ordinaire des gardiens-chefs et gardiens ordinaires dans les maisons centrales (règlement du 30 avril 1822). Assimilés aux militaires pour la discipline, le service et l'équipement, les gardiens, d'anciens militaires pour la majorité, étaient armés en permanence dans l'exercice de leurs fonctions. Ces fonctions consistaient alors essentiellement à empêcher l'évasion et dénoncer les trafics et infractions des détenus. Arme défensive, les gardiens ne pouvaient s'en servir qu'en cas de révolte ou de légitime défense, sous peine de destitution. Hérité de l'infanterie napoléonienne, le sabre briquet à lame courte doit son nom à la forme recourbée de sa garde qui rappelle les briquets amadou de cette époque.



Menottes type « chaîne de vélo » (19^{ème})

Menottes réglables suivant la grosseur du poignet du détenu, utilisées dans les prisons françaises au 19^{ème} siècle. Elle sont pourvues d'une serrure avec une vis munie d'un empennage avec la possibilité d'y ajouter encore deux écrous afin d'en augmenter la sûreté. L'ouverture est faite en introduisant une clé à tube dans la serrure, puis il faut dévisser la vis centrale (*Entraves fers et menottes, Vol.2, Jean-Michel Robin, 2012*)



Compas d'épaisseur à glissière, 19^{ème}-20^{ème} siècles. Cet ustensile, gradué de 12 au 22 cm, servait à mesurer la longueur et la largeur de la tête. Placé sur la tête du suspect, il permettait à l'opérateur (policier ou personnel pénitentiaire) de mesurer au millimètre près, « les diamètres céphaliques » (longueur et largeur maximales de la tête) d'un suspect ou d'un détenu.



Grand compas à glissière, 19^{ème}-20^{ème} siècles. Grand modèle dit compas de pied gradué de 0 à 60 cm pour la mesure des membres (pied gauche, doigt médius gauche, auriculaire gauche, coudée gauche).



L'anthropométrie



A la fin du 19^{ème} siècle, Alphonse Bertillon (1853-1914), responsable du service de l'identité judiciaire, a mis au point un système de classification de la population pénale, l'**identification anthropométrique** ou « **bertillonnage** », afin de « conserver une empreinte suffisante de la personnalité pour pouvoir identifier la description présente avec celle que l'on pourrait être amené à relever ultérieurement ». Il s'agissait ainsi de lutter contre la récidive. L'agent devait relever les mesures de l'individu (taille, envergure, hauteur du buste, tête, membres). Après une seconde vérification, les informations étaient reportées sur une fiche signalétique qui comprenait également des éléments descriptifs (couleur de l'œil gauche, teint, nuances de la barbe et cheveux, formes



du front, nez, oreilles, corpulence et autres traits marquants du profil), le tout constituant une description minutieuse que Bertillon a baptisée le « **portrait parlé** ».



Chaise de pose anthropométrique avec appui-tête, 19^{ème} siècle. Cette chaise servait à réaliser les portraits photographiques de face et de profil d'un individu. Les dimensions du siège sont intentionnellement très exiguës « de façon à laisser au sujet le moins de latitude possible dans la façon de s'asseoir, et de le forcer à se placer lui-même rigoureusement, la colonne vertébrale appuyée au milieu du dossier ». A la chaise était adjointe une glace sur une tige, appelée porte-mire sur laquelle le sujet devait fixer les yeux pendant la pose de profil. C'est l'une des premières utilisations scientifique et rationnelle de la photographie. Le portrait était ensuite collé sur la fiche signalétique.

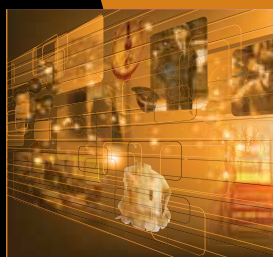
Informations pratiques :

Contact et renseignements :

Centre de ressources
sur l'histoire des crimes
et des peines
Médiathèque Gabriel Tarde
05 53 98 89 16 ou
05 53 98 91 43

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 11h à 15h (visite libre)



École nationale
d'administration
pénitentiaire

440 av. Michel Serres - CS 10028
47916 AGEN CEDEX 9
☎ +33 (0)5 53 98 98 98
Fax : +33 (0)5 53 98 98 99
www.énap.justice.fr



www.justice.gouv.fr

🐦 @justice_gouv

 Les PRESSES de l'Énap

Découvrez les collections et la boutique en ligne :
<http://presses.énap.justice.fr/fr-la+boutique.html>